



LES 1 088 306 PERSONNES ACCUEILLIES

dont 475 856 FAMILLES lors de la campagne 2021-2022

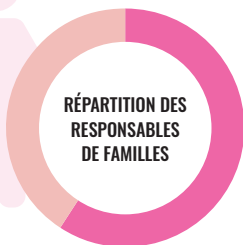
> Une population de plus en plus jeune et isolée

Aux Restos, la moitié des personnes accueillies a moins de 25 ans, dont 40 % sont des mineurs et 108 960 des enfants de moins de 3 ans.



- 40% ● Moins de 18 ans
- 12% ● 18 - 24 ans
- 41% ● 25 - 59 ans
- 7% ● Plus de 60 ans

- 45% ● Personnes seules
- 25% ● Familles monoparentales
- 22% ● Couples avec enfants
- 6% ● Couples seuls
- 2% ● Familles complexes*



> À la tête des foyers, ce sont majoritairement des femmes

La part élevée de femmes responsables de ménages s'explique notamment par le nombre considérable de femmes à la tête de familles monoparentales (90 %).

Dans l'ensemble, les femmes sont plus nombreuses que les hommes (52 % contre 48 %). Cette surreprésentation reste encore plus forte parmi les seniors.

* Les ménages complexes, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées (INSEE).



LES 1 088 306 PERSONNES ACCUEILLIES

dont 475 856 **FAMILLES** lors de la campagne 2021-2022

> Beaucoup de mal logés



Parmi les familles accueillies, **56 %** sont **locataires**.

Mais **plus d'1/3** sont en **difficulté** face au logement, n'ayant pas de logement stable.



- 56 %** ● Locataires
40 % ● En difficulté face au logement
4 % ● Propriétaires



- 45 %** ● En recherche d'emploi
17 % ● Inactif (autre que retraité et étudiant)
17 % ● Retraités et assimilés
12 % ● En emploi
9 % ● Étudiants

> Une population précaire face à l'emploi



Parmi les personnes âgées de **16 ans et plus**, **45 %** sont en **recherche d'emploi**, **12 %** occupent **un emploi** (4 % des personnes accueillies sont en CDI).

Niveau de vie

Près de 30 % des familles accueillies n'ont **aucune ressource** (contre 20% en 2020-2021).



60 % des personnes accueillies aux Restos du Cœur **vit avec moins de la moitié du seuil de pauvreté.***

* Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian, qui tient compte de la composition familiale (adultes et enfants), soit 551 € (INSEE 2022)